

Paris, le 7 juillet 2022

## Revenus des médecins libéraux : l'inacceptable chute

Moins 2,7% en 2020 (-1,8 pour les généralistes et -3,5 pour les spécialistes) ! Moins 0,4% en 2019 (-2,3 pour les spécialistes et + 2,2% pour les généralistes) ! L'évolution des revenus des médecins publiée en début de semaine par la DREES est sans appel ! Les médecins libéraux français, en queue de peloton européen quant à la valeur de leurs actes, voient leurs revenus baisser. Cela appelle plusieurs commentaires pour la CSMF :

- Les spécialités les moins rémunératrices sont les spécialités cliniques dont la médecine générale. La CSMF demande que la hiérarchisation des actes de consultation que nous proposons constitue un élément fort de la future convention médicale. Elle touchera de fait principalement les spécialités « consultantantes ». En hiérarchisant ainsi les consultations et en valorisant l'expertise médicale, on libérera du temps « médecins » et on favorisera l'exercice coordonné sous toutes ses formes.
- Le DIPA n'a pas été à la hauteur des enjeux. L'Etat vient de proroger la garantie de financement des établissements jusqu'en fin d'année sans mettre aucun devoir face à cette mesure. Cela se traduit dans les faits par des annonces de nouvelles déprogrammations pénalisant nos concitoyens et les médecins libéraux. La CSMF demande que la politique de droits et de devoirs s'applique aussi pour les établissements et que nous puissions revoir les modalités d'un DIPA efficace.
- François Braun aura à écrire à la rentrée une lettre de cadrage en vue des futures négociations conventionnelles. Cette convention devra répondre à un meilleur accès aux soins de qualité et au virage de la prévention. La CSMF appelle le Ministre de la Santé et de la Prévention à une lettre de cadrage qui donnera à la médecine libérale les moyens de ses ambitions au service de nos concitoyens.

Dr Franck Devulder - Président

06 14 09 64 56

[franck.devulder@csmf.org](mailto:franck.devulder@csmf.org)

Relations presse : Adrien Chapron

01 43 18 88 17 / [com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

**Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) [www.csmf.org](http://www.csmf.org)**

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.*